



AFFLELOU veut vendre ses lunettes Happyview® en pharmacie

Unilens (Le Carré de l'Optique), Evioo et Optic & Price avaient déjà ouvert la voie.

Cette fois, c'est au tour d'Alain Afflelou, l'une des enseignes leaders sur le marché de l'optique avec 1395 points de vente dans le monde et 693 M€ de chiffre d'affaires réalisé en 2016, de vouloir s'implanter à l'officine avec un nouveau concept de vente issu de son activité de e-commerce. Les **Echos Etudes** décryptent pour nous le fonctionnement et les avantages du dispositif.

Le groupe Afflelou souhaite proposer aux pharmaciens d'installer des bornes de vente de lunettes correctrices, à la marque Happyview®, du nom de son site Internet racheté en 2016, dans l'espace officinal. Le client peut choisir sa monture et ses verres en toute liberté. Il lui suffit ensuite de scanner son ordonnance et passer commande à partir d'un écran tactile capable de prendre les mesures de son visage, le paiement se faisant directement à la borne sur un TPE.

Le client viendra chercher sa commande de lunettes en pharmacie où elles seront livrées. Ce concept repose sur un modèle économique particulièrement avantageux pour l'acheteur avec un prix fixe de 159 € pour des verres classiques et 299 € pour des verres progressifs, soit des prix 2 à 3 fois inférieurs à ceux du marché. Côté pharmaciens, les avantages ne sont pas négligeables non plus. La borne, installée sur 2 mètres linéaires, peut facilement s'installer dans la pharmacie, le concept ne nécessite pas l'intervention d'un opticien et il n'y a pas de stocks, ce qui permet de réduire de manière importante les coûts fixes. En contrepartie, le pharmacien paie un loyer mensuel de 340 € et reverse à Afflelou 25 % du chiffre d'affaires généré.

Source : les **Echos Etudes** 27/04/2017